

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU CCAS DE SÈVREMOINE Séance du lundi 20 juillet 2026

Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 049-200054435-20260720-2026_052-DE

SÈVREMOINE CCAS

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 9
Nombre de membres présents : 6
Date de la convocation : mercredi 15 juillet 2026

Délibération n° : 2026-052

Le lundi 20 juillet deux mille vingt-six, à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SÈVREMOINE s'est réuni, à l'Hôtel de Ville de St Macaire en Mauges, salle Arums, sous la Présidence de Christelle Dupuis, Vice-Présidente du CCAS.

Membres présents (6) : Christelle Dupuis, Cécile Fleurance, Valérie Godineau, Annie Naud, Nadège Séchet, Isabelle Suteau.

Membres excusés n'ayant pas donné de délégation de vote (3) : Philippe Brin, Richard Cesbron, Elizabeth Pouplard

Membre absent ayant donné une délégation de vote (0) :

Absent	Délégation de vote à

Secrétaire de séance : Valérie Godineau

Budget annexe EHPAD_Affectation des résultats 2025

Rapporteur : Christelle Dupuis, Vice-Présidente du CCAS

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'Etat Réalisé des Dépenses et des Recettes 2025 et le compte de gestion 2025 étant adopté, l'affectation des résultats est proposée ainsi :

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ ERRD 2025

RECETTES	3 638 239,76 €
DEPENSES	3 744 384,01 €

Résultat au compte 12 : **-106 144.25€**

Compte tenu des réserves disponibles :

- Compte de report à nouveau excédentaire nul,
- Réserve de compensation des déficits de 103 512,76 €.

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

La réserve de compensation est utilisée en totalité.

Le compte de report à nouveau déficitaire est débité du différentiel entre le résultat et la réserve de compensation soit 2 631,49€

Ce qui porte l'état des réserves et des reports à nouveau au solde suivant :

N° de compte	Compte	Solde du compte au 31 décembre 2025 (incluant l'affectation des résultats 2024)	Mouvements au titre de l'exercice 2025 (affectés en 2025)	Solde du compte au 31 décembre 2026 (incluant l'affectation des résultats 2025)
10682	Réserves affectées à l'investissement	215 779,25 €		215 779,25 €
10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)			0 00 €
10686	Compensation des déficits d'exploitation	103 512,76 €	-103 512,76 €	0 00 €
10687	Compensation des charges d'amortissement	33 416,74 €		33 416,74 €
110	Report à nouveau (solde créditeur)			0 00 €
119	Report à nouveau (solde débiteur)	561 854,03 €	2 631,49 €	564 485,52 €

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment l'article L.123-4 et R314-234 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 ;

DÉLIBÉRATION

Vu le Code de l'Action Sociale et notamment les articles L123-4 et suivants,

Vu le compte de gestion 2025 du budget annexe EHPAD LE CLAIR LOGIS établi par le receveur municipal

Vu l'état réalisé des recettes et des dépenses 2025 du budget annexe EHPAD LE CLAIR LOGIS

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation des résultats 2025

Christelle Dupuis
Vice-Présidente du CCAS

